

2395

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

Travaux préparatoires du X^{ème} Plan

Phase - Diagnostic

**SECTEUR
JEUNESSE - SPORTS - LOISIRS**

NOTE TECHNIQUE N°39

Septembre 2000

SOMMAIRE

I. SECTEUR JEUNESSE.....	3
A. LE CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR JEUNESSE	3
B. CONTRAINTES ET ATOUTS DU SECTEUR	3
1. Les contraintes	3
2. Les atouts	4
C. LA POLITIQUE DE JEUNESSE : BILAN ET PERSPECTIVES.....	4
1. Le renforcement de la communication avec les jeunes et l'information des jeunes.....	5
2/ Le soutien à la vie associative	6
3/ La promotion de la santé reproductives des jeunes.....	6
4/ La promotion de l'insertion socio-économique des jeunes	7
5/ Promotion du civisme et du volontariat des jeunes.....	8
D/ SPORTS ET LOISIRS	9
I/ OBJECTIFS	9
II/ LES ACTIONS REALISEES	10

I. SECTEUR JEUNESSE

Depuis plusieurs années, la jeunesse est au cœur des préoccupations des Pouvoirs publics (Etat, collectivités locales) en raison de son poids démographique mais aussi de l'ampleur et de la diversité de ses besoins et aspirations.

Mais malgré les importants moyens mobilisés pour assurer sa promotion dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé etc...), ses conditions de vie demeurent toujours précaires.

C'est pourquoi, en créant un Ministère chargé exclusivement de la jeunesse, les nouvelles autorités en particulier le Chef de l'Etat marquent ainsi leur volonté de renforcer la place de la couche juvénile de la population dans l'action gouvernementale.

A. LE CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR JEUNESSE

La diversité des besoins de la jeunesse induit une multiplication des structures d'intervention aussi bien publiques que privées.

Aussi, au niveau gouvernemental, à côté du Ministère de la Jeunesse, il y'a le Ministère des Sports et des Loisirs, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Justice à travers la Direction de l'Education surveillée et de la Protection Sociale et le Ministère de la famille et de la solidarité nationale.

Face à cette situation, il a été institué depuis 1974 le Haut Comité de la Jeunesse, organe de coordination et de concertation entre les différents intervenants.

Malheureusement, cet organe n'a jamais fonctionné normalement et n'a pas ainsi pu remplir ses missions.

Aujourd' hui, malgré la création d'un Ministère de la Jeunesse, la mise en place d'un cadre de concertation entre les différents intervenants demeure nécessaire.

B. CONTRAINTES ET ATOUTS DU SECTEUR

1. Les contraintes

Elles sont nombreuses. Il s'agit de :

➤ L'insuffisance des ressources financières allouées aux activités de jeunesse.

Les initiatives individuelles et collectives des jeunes ne sont pas souvent soutenues financièrement, ce qui limite fortement leur impact.

Les crédits budgétaires destinés à subventionner les associations sont très faibles. Des activités aussi importants que les échanges de jeunes ne peuvent être financées faute de ressources.

➤ **L'insuffisance et l'inadaptation des infrastructures**

Les quelques infrastructures socio-éducatives qui existent ne sont guère fonctionnelles (foyers des jeunes, CDEPS). Pour la plupart, elles n'ont pas été conçues pour les jeunes.

Le Ministère de la Jeunesse demeure confronté à un énorme déficit en personnel.

2. Les atouts

➤ **Le dynamisme du mouvement associatif jeune**

Notre pays connaît depuis plusieurs années une vie associative très dense particulièrement en milieu jeune.

Aussi, on dénombre environ 2000 ASC en plus des autres groupements.

Ces associations jouent un rôle important dans l'encadrement de la jeunesse à travers les activités sportives et socio-éducatives.

Elles interviennent de plus en plus dans la mobilisation des jeunes autour d'activités de développement communautaires.

Pour peu qu'elles soient soutenues à travers notamment le renforcement de leur capacités d'interventions (formation des ressources humaines, subvention etc) elles pourraient jouer un rôle décisif dans la lutte contre la pauvreté et dans la promotion de la citoyenneté des jeunes.

➤ **La création d'un Ministère de la Jeunesse**

Ce Ministère a pour mission :

- ✧ la promotion économique des jeunes et de leur groupement,
- ✧ La promotion du civisme et du volontariat chez les jeunes,
- ✧ Le développement des activités socio-éducatives.

Il devrait faciliter la coordination des interventions de l'Etat en direction de la jeunesse mais aussi la communication entre le Gouvernement et cette frange majoritaire de la population.

C. La politique de jeunesse : Bilan et perspectives

L'intervention du Ministère de la Jeunesse, tout en s'inscrivant dans la consolidation des acquis, ouvrira de nouveaux chantiers et de nouvelles méthodes d'action pour permettre aux pouvoirs publics, dans une synergie avec tous les acteurs qui ont pour cible les jeunes, de répondre avec plus d'efficacité et de rapidité aux besoins et aspirations de ces derniers.

Elle sera guidée par trois principes : la responsabilisation , la participation et l'autonomisation des jeunes.

L'action de l'Etat en direction de la jeunesse s'est faite suivant un nombre d'axes stratégiques développés ci-dessous. Pour chaque axe, seront passées en revue :

- les actions menées,
- les actions prévues.

1. Le renforcement de la communication avec les jeunes et l'information des jeunes

Il s'est agi non seulement d'associer la jeunesse au processus décisionnel pour une meilleure prise en compte de ses préoccupations, mais également de promouvoir une communication aussi bien horizontale entre les associations de jeunes que verticale c'est-à-dire entre la jeunesse et les autres composantes du corps social.

Actions menées

- La redynamisation du Conseil National de la Jeunesse : cette organisation qui a fédéré toutes les associations de jeunes se pose comme leur représentant auprès des pouvoirs publics. A travers elle et ses démembrements, les jeunes sont représentés au Conseil Economique et Social et dans les différents organes consultatifs.

La CNJS a été dotée d'un siège équipé et bénéficie d'une subvention annuelle de vingt quatre millions (24.000.000) de francs CFA pour son fonctionnement.

Actions prévues

- La mise en place d'un Centre national d'information et de documentation sur la jeunesse qui aura pour mission la collecte, l'exploitation et la diffusion de l'information sur les jeunes ;
- La réalisation de productions audio-visuelles pour entre autre objectifs valoriser les expériences développées par les jeunes et servir de cadre de communication de ces derniers ;
- Le démarrage du programme dénommé « Initiative pour l'accès des jeunes aux nouvelles technologies de l'informations et de la communication ». Ce programme soutenu par le Centre de Recherche et de Développement International (CRDI) vise à faciliter l'accès des jeunes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

2/ Le soutien à la vie associative

Actions menées

Ce soutien a revêtu diverses formes notamment la formation des cadres bénévoles des associations, l'appui matériel et financier.

Ainsi, diverses actions de formation ont été mises en œuvre pour renforcer les ressources humaines des associations. Elles ont porté sur les domaines suivants :

- L'IEC en matière d'Education à la vie Familiale (E.V.F).

Les jeunes formés communément appelés jeunes relais ont permis à un certain nombre d'association de mener des actions d'information et de sensibilisation sur l'E.V.F, les MST et le SIDA participant ainsi à la prévention contre des fléaux sociaux tels que les grossesses précoces et indésirées, le SIDA, la drogue, etc.

- La planification
- Le leadership
- L'animation sportive et socio-éducative.

La formation a été menée à travers le Projet « **Appui à l'Insertion des jeunes et au mouvement sportif** » et a ciblé près de 1.300 jeunes proposés par leurs associations. Celles-ci ont pu ainsi développer des activités sportives et socio-éducatives pour l'encadrement des jeunes des quartiers.

Quant à l'appui matériel et financier, il s'est traduit par la mise à disposition des associations de matériels d'animation, de matériel audio-visuel et de subvention.

Actions prévues

- Le renforcement des actions de formation ;
- La construction d'un réseau d'infrastructures de jeunesse appelées **ESPACES-JEUNES** qui, entre autres fonctions, serviront de siège commun aux associations au niveau national, régional, départemental et local.

3/ La promotion de la santé reproductives des jeunes

Actions menées

Face à l'acuité des problèmes de santé reproductive des jeunes, le Ministère en relation avec les associations et ONG a mis en œuvre un certain nombre de programmes d'Information, d'Education et de Communication (IEC) pour informer et sensibiliser les jeunes sur l'Education à la Vie Familiale, les maladies sexuellement transmissibles en particulier le SIDA. Cela a permis une meilleure connaissance par les jeunes des méthodes contraceptive.